Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20251227-74_12_2025-DE

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 27 décembre à 14h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire Denis PALLLUEL.
Etaient présents, Denis PALLUEL, Lydia ROLLAND, Jean GOUZIEN, Marie Noëlle MINIOU, Fañch QUENOT (arrivée à 14h38), Fabienne TOULAN, Marie José BERTHELE, Joël RICHARD
Absents excusés : Thierry ROLLAND, Mickaël GRÜNWEISER, Frédéric BERNARD, Emilie TIERSEN, Joël RICHARD, Inès ORLACH
Ont donné procuration : Thierry ROLLAND à Denis PALLUEL
Secrétaire de séance : Joël RICHARD
Date de convocation : 22 décembre 2025
Date d'affichage : 7 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9

N°74-12-2025 Cession du canot François MORIN

Par une délibération du 30 avril 2009, le Conseil Municipal d'Ouessant avait accepté la cession à la Commune par le Département du Finistère pour l'euro symbolique.

La gestion du canot a été confiée à l'association François MORIN.

Le 13 septembre 2010, le canot François MORIN a été classé monument historique.

L'association « François Morin », par la voix de son président M. Emmanuel DAVRIL a fait savoir à la Commune qu'elle n'était plus capable faute de ressources humaines de faire naviguer le bateau et d'assurer son entretien.

Après avoir rencontré le Maire et l'adjoint aux travaux, l'association s'est mise à la recherche d'un repreneur. Plusieurs candidatures ont été reçues et la plus sérieuse émanait du Président de la SNSM de Plouescat, M. Christophe MARMET.

Avec le collège St Joseph la station de Plouescat a initié depuis 2 ans une section "jeunes sauveteurs citoyens" qui a pour but de promouvoir les activités de la SNSM et du secourisme mais d'une manière générale le milieu maritime afin de susciter vocations à notre jeunesse.

Le but serait de maintenir les capacités de navigation du Patron François Morin et de promouvoir les activités de la SNSM en Nord Finistère ainsi que de transmettre les connaissances du milieu marin aux jeunes sauveteurs (effectif de 22 pour l'année scolaire 2024-2025). Le canot pourrait être apparenté à un navire école et le reste du temps proposerait des promenades en mer.

A cet effet une association a été créée : « les Plouessantins » du François MORIN. L'objet de l'association est « d'acquérir le PATRON FRANCOIS MORIN afin d'assurer la continuité de sa préservation, le maintien de sa navigabilité dans le but de faire perdurer sa notoriété.

Après en avoir échangé avec M. Christophe MARMET, le bureau de l'association François MORIN, cette proposition est apparue comme la plus sérieuse pour garantir la pérennité et la navigabilité du canot dans un but d'intérêt général.

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20251227-74_12_2025-DE

C’est pourquoi le Maire propose de signer avec l’association « les Plouessantins » une convention prévoyant la cession du canot pour l’euro symbolique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide A L’UNANIMITE

- **autorise la cession du canot François MORIN à l’association « les Plouessantins » présidée par M. Christophe MARMET.**
- **autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives concernant la vente de ce bien**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Denis PALLUEL,

Le secrétaire de séance,
Joël RICHARD, conseiller municipal,

